



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

15 OCT. 2025

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Point n°5 : Bilan du Noël de la solidarité 2024 et organisation de l'initiative pour 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 du mois d'octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 3 octobre 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent(e)s :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Sophie AMAR
Madame Sabrina ABCHICHE
Madame Asma ASHRAF
Madame Mylène BENOLIEL
Madame Marie-Hélène FORHAN
Madame Josiane ALIX
Madame Nicole LEANDRI
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER
Monsieur Gheorge NUNU, arrivé à 14h15

Représenté(e)s

Madame Geneviève CARPE donne pouvoir à Madame MUSSOTTE-GUEDJ

Absent :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 3 octobre 2025

Délibération N°2025-38

15 OCT. 2025

OBJET : Noël de la Solidarités 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction M57 applicable aux CCAS ;

Considérant que chaque année le CCAS organise des initiatives solidaires à destination des familles dans le besoin ;

Considérant le rapport explicatif préalablement soumis aux administrateurs ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide d'organiser le Noël des Solidarités 2025 tel que décrit dans le rapport explicatif susmentionné,

ARTICLE 2 : Dit que les dépenses et les recettes de cette initiative seront inscrites au budget principal du CCAS,

ARTICLE 3 : Autorise le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer tout acte à l'origine de ces initiatives ou qui en serait la conséquence.

Le Maire,

Président du Centre Communal d'Action Sociale

Adopté à l'unanimité



Laurent JEANNE